## Arrondissement de DUNKERQUE Canton de WORMHOUT

## COMMUNE D'HERZEELE

## ARRETE MUNICIPAL Nº 142/2022

OBJET: REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT LORS DU RASSEMBLEMENT DE VEHICULES- Parking de la Grand' Place,

Le Maire de la Commune d'HERZEELE;

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 et L.2213-4;

VU le Code de la Route;

CONSIDERANT qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour un rassemblement de véhicules – parking de la Grand'Place.

## ARRETE:

<u>ARTICLE 1</u>: Le stationnement sera interdit sur une partie du parking de la Grand' Place (face à la mairie) pour emplacement réservé à un rassemblement de véhicule, le dimanche 05 juin 2022 de 10h à 13h.

ARTICLE 2 : La commune d'Herzeele mettra en place la signalisation nécessaire.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque e-mail : <u>voirie.dunkerque@</u> lenord.fr.
- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Wormhout e-mail cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr.
- M. GERVOIS Nicolas, Adjoint aux fêtes

Fait à HERZEELE, le 01 juin 2022 Le Maire,

S.FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE PUBLIE et NOTIFIE le : 01 juin 2022

Le Maire, S.FRANCKE

